

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
08/12/2022		
Date affichage		
08/12/2022		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 15 décembre 2022 (20 h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mil vingt-deux et le quinze  
décembre à vingt à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay) FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusé :** ROCHE André (St Priest la Roche)

**Délibération 2022-074-CC**

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-074-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 20/12/2022

Affichage - 20/12/2022

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

## Délibération 2022-074-CC

### Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2023 (DOB)

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ». Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée »

Considérant que le territoire de la CoPLER ne comprend pas de commune de plus de 3500 habitants,


Considérant le souhait d'informer le conseil communautaire et de favoriser la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement public,

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des orientations générales des budgets pour l'exercice 2023
- **DIT** que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Le Président,**  
**Jean-Paul CAPITAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-074-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 20/12/2022

Affichage 20/12/2022